

**Arrêté N°2021-229**

**La Présidente de l'Université Lyon 2,**

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3 et L613-4 et R613-32 et suivants, relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté 2021-209 du 5 octobre 2021, portant composition du jury de VAE du Master Psychologie de l'Education et de la Formation ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Master Psychologie de l'Education et de la Formation susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

Remplacement, dans la rubrique « professionnelle », de Madame Reveillard, Psychologue par Madame Fabienne Arbez Duret, Psychologue.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 8 décembre 2021

La Présidente,

Madame Nathalie Dompnier

